



Retrait naturalisation par decret

Par **Vall01**, le **03/08/2017 à 20:01**

Bonjour,

ma question concerne le risque de retrait de naturalisation par décret.

En effet, j'ai été naturalisé en Mai 2016 après avoir déposé un dossier de naturalisation en septembre 2014. J'ai eu une proposition d'emploi à l'étranger vers avril 2016 que j'ai accepté. J'ai commencé au mois de juillet 2016 et j'ai gardé entre temps mon appartement le temps de récupérer mon passeport et ma carte d'identité (Fin juillet 2016).

Récemment, j'ai été contacté par la préfecture pour le décret de naturalisation. J'ai expliqué que je ne suis plus en France et que je travail à l'étranger (période de stage). On me demande plein de justificatifs par mail et on me parle de retrait de nationalité.

ma question est: est ce que je risque le retrait de nationalité ?

Merci d'avance pour votre aide.